

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 6 avril 2020

Communiqué de Nathalie Appéré

Conseil municipal extraordinaire

Vendredi 10 avril 2020

Le 23 mars 2020, le Parlement a voté une Loi d'urgence organisant le fonctionnement des institutions territoriales dans le moment inédit de confinement que nous vivons. Ce cadre législatif donne aux maires des prérogatives élargies pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne marche des services municipaux.

Cette responsabilité, je l'exerce en lien avec l'ensemble de mes adjoints, en pilotant le Plan de continuité de l'activité, depuis la cellule de crise de la Ville de Rennes, qui se réunit quotidiennement depuis le 12 mars. Une visioconférence se tient chaque lundi avec les présidents des groupes politiques représentés au sein de notre Conseil municipal.

Dans cette période si particulière, il reste essentiel de faire vivre la démocratie locale dans le dialogue et la transparence. C'est pourquoi j'ai souhaité réunir le conseil municipal, le vendredi 10 avril 2020 à 10 h 30.

Cette séance exceptionnelle se tiendra de manière dématérialisée autour d'un ordre du jour restreint. Il s'agira de rendre compte des décisions que j'ai été amenée à prendre, avec la cellule de crise, dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Les débats de ce conseil seront enregistrés et la vidéo diffusée en ligne et dans son intégralité, en léger différé.

Nathalie Appéré,

Maire de Rennes